

## Conseil départemental Séance publique du 9 février 2024

**Discours de Monsieur Georges Siffredi**  
Président du Département des Hauts-de-Seine

### **Rapport n°24.1 – Débat d'orientation budgétaire 2024**

Mes chers collègues,

En 2024, notre débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans une conjoncture économique qui s'est fortement détériorée, et dans un contexte incertain.

Vous le savez : les Départements de France subissent une crise profonde de leur modèle de financement, à laquelle nous ne voyons pour l'heure aucune issue sérieuse.

Cette situation est le résultat d'années de décisions politiques qui ont créé une dépendance injustifiée des collectivités territoriales vis-à-vis de l'Etat. Méconnaissant les principes constitutionnels d'autonomie fiscale et de libre-administration, la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement nous a retiré d'importantes ressources : elle a ainsi été amputée, pour notre Département, des deux-tiers depuis 2014 – cela représente un manque à gagner cumulé de près de 1,4 milliard d'euros depuis 2014, soit près d'une année de nos dépenses réelles de fonctionnement. Puis la suppression de la taxe d'habitation, compensée par le transfert aux communes de l'intégralité de la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous a privés de notre dernier levier fiscal et, dernièrement, la suppression de la CVAE a achevé de déconstruire la fiscalité locale, sans que la réforme globale maintes fois annoncée ne dépasse le stade du vœu pieux.

Cette asphyxie financière, qui limite la capacité à agir de nos Départements, et supprime le lien direct qui existait entre la fiscalité et le territoire – donc entre le service public local et nos concitoyens –, s'est récemment aggravée en raison de facteurs conjoncturels. Les rapports sur le sujet se suivent et se ressemblent. Après la Cour des comptes et la Direction générale des collectivités locales, c'est l'étude de la Banque postale qui évoque pudiquement un « retournement de tendance marqué » pour les finances départementales.

La réalité est bien plus crue : l'embolie du marché immobilier a fait lourdement chuter la principale recette des départements que sont les droits de mutation à titre onéreux. Au niveau national, la baisse a été en moyenne de 20% en 2023. Elle est encore plus marquée pour les départements franciliens, particulièrement touchés par le ralentissement, pour ne pas parler d'arrêt, des ventes immobilières. Avec l'ADIF, l'Association des départements d'Ile-de-France que nous avons créée à l'automne, nous avons ainsi constaté une chute de l'ordre de 28%, avec 753 millions d'euros de recettes en moins par rapport à 2022, et notre Département est celui qui est le plus frappé par cette situation, avec près d'un tiers de DMTO en moins, qui s'établissent fin 2023 à 498 millions d'euros. Cette tendance, dont rien n'indique aujourd'hui qu'elle pourrait s'inverser – bien au contraire –, nous conduit à prévoir moins de 500 millions d'euros de DMTO en 2024.

*Seul le prononcé fait foi*

A cela s'ajoute une autre recette plus faible que prévue : celle de la fraction de TVA que nous recevons en compensation de la taxe foncière et de la CVAE. Elle constitue désormais la première recette du Département, sur laquelle nous n'avons pas la main, et dont nous pouvons seulement constater que la dynamique est inférieure à l'inflation. Les prévisions budgétaires pour ce produit demeurent donc très incertaines, et il est proposé d'inscrire au budget 2024 793 millions d'euros.

Simultanément à cet effondrement des recettes, les départements supportent une hausse de leurs dépenses de fonctionnement, en raison de l'augmentation des besoins de nos concitoyens en matière de solidarités bien sûr, mais aussi de l'inflation sur les charges à caractère général et, plus largement, de nombreuses mesures prises par l'Etat, sans concertation, et sans compensation. La hausse des dépenses « contraintes », qui s'imposent à nous sans aucune marge de manœuvre, est ainsi estimée à près de 64 millions d'euros sur notre exercice 2023.

Cet « effet ciseau », avec une chute subie des recettes et une augmentation structurelle des dépenses de fonctionnement qui l'est tout autant, menace clairement l'équilibre financier des départements, dont certains se trouvent aujourd'hui dans l'incapacité de boucler leur budget, quand d'autres se concentrent sur leurs strictes compétences obligatoires ou se résignent à réduire drastiquement leurs investissements.

Si nous n'en sommes pas à cette extrémité dans les Hauts-de-Seine, alors même que nous sommes parmi les plus touchés par cette baisse des recettes, ce n'est le fruit ni du hasard, ni de la chance.

C'est au contraire le résultat de la gestion sérieuse de nos finances qui prévaut depuis toujours et qui, après nous avoir permis de mobiliser rapidement et efficacement des moyens exceptionnels au moment de la crise sanitaire du COVID pour mettre en place notre plan d'urgence, après nous avoir permis d'accompagner nos concitoyens face à la crise énergétique et inflationniste des deux dernières années, nous permet aujourd'hui de maintenir les ambitions que je vous ai présentées au début de notre mandat, marquées par un engagement résolu en faveur des solidarités et une politique d'investissement volontariste.

Oui, mes chers collègues, c'est bien parce que nous avons su mener une gestion saine et responsable, en dépit des injonctions à dépenser toujours plus et des caricatures sur notre excédent budgétaire – le fameux « coffre-fort » inlassablement vilipendé sur les bancs de l'opposition – que nous sommes en mesure de maintenir en 2024 le cap que nous nous sommes fixé.

C'est bien parce que nous menons une gestion saine et responsable que nous avons été en mesure de prendre des mesures fortes de revalorisation salariale, pour renforcer l'attractivité des métiers, fidéliser les talents et favoriser les évolutions de carrière des agents départementaux. Conformément aux dispositions votées à l'unanimité en décembre, lors de notre dernière séance publique, ces mesures volontaristes sont entrées en vigueur le 1er janvier, et représenteront en 2024 une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 22 millions d'euros par rapport à 2023.

C'est bien parce que nous menons une gestion saine et responsable que nous sommes en mesure de continuer à renforcer nos dispositifs de solidarités en faveur des Hauts-séquanais, en dépit d'un retrait structurel de l'Etat qui, année après année, ne cesse de réduire la part de ses compensations.

C'est le cas avec la DGF, chacun le sait ici, qui est censée compenser les transferts successifs aux collectivités. En réalité, c'est une dette que l'Etat a contractée à leur égard et, en diminuant ses dotations comme il l'a fait, il n'a pas tenu sa parole.

C'est le cas, plus spécifiquement, pour l'échelon départemental, avec les allocations individuelles de solidarités, dont le taux de couverture n'a cessé de diminuer alors que la dépense, elle, ne cesse d'augmenter. Et vous me permettrez d'insister ici sur toutes ces compensations que l'Etat ne nous donne pas, alors que nous exerçons pleinement nos compétences.

Ainsi, la contribution que nous recevons de l'Etat pour le RSA est passée de 81% en 2009 à 55% en 2023, tandis que le montant total que nous y consacrons était multiplié par trois, passant de 63 millions à 192 millions d'euros. Concernant la PCH, le taux de couverture a été divisé par deux, de 62% en 2009 à 31% en 2023, pour une dépense totale pourtant multipliée par quatre, de 13 millions à 55 millions d'euros.

Et si le taux de couverture de l'APA est passé, sur la même période, de 7% à un peu moins de 20%, il reste scandaleusement bas au regard de la moyenne de ce que perçoivent les autres départements. Cette situation est d'autant plus scandaleuse que, si les orientations fixées par le précédent gouvernement en fin d'année dernière devaient être confirmées, les Hauts-de-Seine seraient, avec Paris, dont le statut est particulier, le seul département de France à ne pas bénéficier du fonds de dotation complémentaire inscrit dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024, pourtant prévu pour ramener les trente-sept départements les moins dotés à un niveau minimal de 40%...

Alors que ce fonds d'urgence est présenté comme une mesure d'équité territoriale, comment comprendre une telle position ? Alors que le vieillissement de la population dresse devant nous un mur de financements à trouver pour assurer la prise en charge de l'autonomie, comment peut-on priver notre Département, et donc ses habitants, de ce soutien qui nous est objectivement dû ?

Je ne saurais m'y résoudre. C'est pourquoi, mes chers collègues, si le gouvernement devait persister dans cette voie, et conformément à ce que je vous ai indiqué dès le 22 décembre dernier, j'attaquerai le décret fixant les modalités de cette disposition, soutenu en cela par le Président des Départements de France.

Il est inacceptable, au vu du caractère stratégique des solidarités, pour lesquelles nous prévoyons un budget de l'ordre de 980 millions d'euros, en hausse pour la sixième année consécutive, que nous fassions l'objet d'un traitement de défaveur par principe, alors que cette problématique se retrouve partout en France, et que les Hauts-de-Seine y sont comme les autres confrontés.

C'est d'autant plus inacceptable que nous sommes parmi les plus gros contributeurs à la solidarité nationale. Car oui, je le rappelle, cette solidarité en direction des Altoséquanais se double d'une contribution majeure à la solidarité nationale et territoriale. En effet, notre Département est un acteur indispensable des mécanismes de péréquation, pour un montant estimé à 369 millions d'euros en 2024, auquel s'ajoute notre participation au FS2I, notre fonds de solidarité interdépartemental pour l'investissement, véritable péréquation volontaire à l'échelle francilienne, à laquelle nous contribuerons à hauteur de plus de 40 millions d'euros.

Hausse des dépenses, baisse de recettes sur lesquelles nous n'avons aucune prise constituent donc une équation insoluble, qui ne trouvera sa solution qu'avec le retour d'une autonomie fiscale et le respect par l'Etat de ses engagements.

Dans ce contexte, nous prévoyons un budget de fonctionnement de l'ordre de 2 milliards d'euros en 2024. Compte tenu de l'équation que je viens d'évoquer, notre épargne brute devrait diminuer pour atteindre 117 millions d'euros. Cette année difficile le démontre : notre épargne n'a jamais été, n'est pas, et ne sera jamais une cagnotte, comme certains tentent de le faire croire. Cette épargne, je l'ai souvent dit, est ce qui nous permet de faire face aux difficultés conjoncturelles et, rapportée au montant total de notre budget, elle n'a jamais été déraisonnable. Oui, ces chiffres se comptant en centaines de millions d'euros, vous les avez agités comme un chiffon rouge dans l'opposition, en prétendant que

*Seul le prononcé fait foi*

nous n'en faisons pas assez et en déplorant notre prétendue prudence excessive. Mais les exercices 2023 et 2024 vous apportent une réponse imparable : aujourd'hui, force est de constater, comme nous l'avions dit, que cette épargne est utile.

Dans ces conditions, après avoir mobilisé de manière importante son fonds de roulement pour financer ses investissements, notre Département devrait être conduit à emprunter en 2024 et les années suivantes, pour maintenir un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

Sur la base des données dont nous disposons pour établir nos orientations budgétaires, et qui seront affinées lors de la préparation du budget primitif, nous envisageons ainsi de recourir à un emprunt de l'ordre de 350 millions d'euros.

Compte tenu de notre faible niveau d'endettement – les Hauts-de-Seine sont, je le rappelle, le sixième département le moins endetté de France, et le premier d'Ile-de-France, grâce à 7 années consécutives de désendettement –, notre capacité de désendettement serait alors de trois ans et demi, niveau nettement inférieur au seuil d'alerte communément admis de dix années.

Cet indicateur mesure la solvabilité de notre collectivité, et traduit la situation financière robuste du Département, qui est en capacité de maintenir une trajectoire d'investissements à un niveau élevé. Environ 650 millions d'euros seront budgétés cette année, alors que la moyenne était de l'ordre de 420 millions d'euros sur la période 2018-2022.

C'est un point qui mérite d'être souligné : contrairement à l'Etat qui, depuis 1974, s'endette pour subvenir à ses dépenses de fonctionnement, c'est pour continuer d'investir que nous recourons à l'emprunt, afin de conforter l'attractivité des Hauts-de-Seine et de relever les défis de notre époque.

Oui, notre Département entend bien continuer à investir en faveur du développement harmonieux et durable du territoire alloséquanais, auquel l'ensemble de nos concitoyens aspirent. Et nous le faisons sur le long terme, comme en témoigne l'Agenda 2030 que nous venons d'adopter.

Nous nous sommes toujours donné les moyens de nos ambitions : vous pouvez compter sur notre détermination à mobiliser tous les leviers en notre possession pour poursuivre notre engagement au service de nos habitants, sans compromettre l'avenir par des choix budgétaires qui manqueraient de sérieux. En ce sens, nous maintiendrons la vigilance qui est la nôtre pour maîtriser les dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous avons un véritable pouvoir de décision.

Voilà, mes chers collègues, les grandes orientations budgétaires que nous vous proposons de retenir pour notre budget primitif, qui vous sera soumis à la prochaine séance publique, et qui sera pour moi l'occasion de revenir plus en détail sur l'ensemble des projets et des politiques publiques que nous allons conduire en 2024.



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

